

Direction de la Modernisation de
la Gestion des Ressources Humaines
Service des personnels BIATSS
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :
Laetitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98
dmgrh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les personnels des bibliothèques

Objet : Campagne 2026 de promotion par tableau d'avancement des personnels des bibliothèques relevant de la catégorie C

Réf. : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels

Je vous informe de l'ouverture anticipée, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne de promotion de grade des personnels des bibliothèques relevant de la catégorie C, au titre de l'année 2026.

Les candidatures au tableau d'avancement seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG de l'établissement, avant d'être examinées par le Ministère.

A cet effet, notre université propose une formation spécifique à destination des personnels. Cette formation permet à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il vous est vivement conseillé de réaliser ces formations** soit en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Si vous êtes promouvable et que vous souhaitez candidater, je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de votre supérieur hiérarchique qui vous communiquera les informations nécessaires à la constitution de votre dossier (cf. annexe_UL_2h).

Votre supérieur hiérarchique vous précisera également la date à laquelle il souhaite recevoir votre dossier complet pour transmission à la Direction de la Modernisation de la Gestion des Ressources Humaines (DMGRH). Un exemplaire complet de votre dossier signé devra vous être transmis par ses soins et **l'avis concerté de la direction de votre structure** devra obligatoirement y figurer.

Pour en savoir plus sur les modalités de promotion, je vous invite à consulter le webinaire « promotion » disponible sur l'ENT, rubrique « UTV ».

Si vous êtes promouvable mais que vous ne souhaitez pas candidater, vous n'avez pas à le formuler.

La DMGRH reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

A Nancy,